

PROFITEZ DE L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS EXPERTS EN SINISTRE SPÉCIALISÉS DANS LA GESTION DES RÉCLAMATIONS MUNICIPALES

En étant assurée avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds), votre municipalité bénéficie d'un accompagnement complet dans la gestion de ses sinistres recevables, même ceux sous la franchise.

LE SAVOIR-FAIRE DONT VOUS AVEZ BESOIN :

Des experts en sinistre spécialisés dans les réclamations municipales

Une expérience pointue dans les sinistres municipaux qui vous permet d'obtenir une assistance optimale.

Un service de qualité et un traitement rapide et équitable

Des experts en sinistre exclusivement dédiés aux assurés qui traitent avec rigueur chacun des dossiers de réclamations qui leur sont confiés.

La prise en charge de vos sinistres recevables, même ceux sous le montant de votre franchise

Le Fonds s'occupe de tous vos sinistres couverts par sa police d'assurance en responsabilité civile, même si le coût de ceux-ci est inférieur à votre franchise.

Des experts en sinistre route et des fournisseurs externes présents dans toutes les régions du Québec

Une présence sur tout le territoire du Québec pour vous accompagner au moment où vous en avez le plus besoin.

Une interprétation du contrat d'assurance aussi large que possible

Une interprétation large de votre police d'assurance avec une prédisposition en votre faveur. L'objectif est de vous offrir la couverture la plus vaste et les indemnités les plus avantageuses possible.

Un service d'accompagnement à la Cour du Québec, Division des petites créances

Un avocat expérimenté en litige à votre service afin de vous guider à toutes les étapes du processus.

UN SINISTRE?

Un seul numéro : 1 866 662-0661

Notre service de l'indemnisation est là pour vous 24 h sur 24, 7 jours sur 7!